



Décision CODEP-CLG-2017-040324
du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 5 octobre 2017
portant nomination à l'Autorité de sûreté nucléaire
de la directrice de la direction de la communication
et de l'information du public

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 592-12 et L. 592-13 ;

Vu le règlement intérieur de l'Autorité de sûreté nucléaire établi par la décision n° 2010-DC-0195 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 19 octobre 2010, notamment son article 1^{er} ;

Vu la décision n° 2012-DC-0256 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 12 janvier 2012 modifiée portant organisation des services de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision CODEP-CLG-2016-003067 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 21 janvier 2016 portant organisation des services centraux et des divisions territoriales de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Sur la proposition du directeur général,

Décide :

Article 1^{er}

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Alain DELMESTRE en qualité de directeur de la direction de la communication et de l'information du public.

Article 2

Madame Céline ACHARIAN est nommée directrice de la direction de la communication et de l'information du public.

Article 3

La décision CODEP-CMX-2011-038742 du 28 juin 2011 portant organisation et nomination au comité de direction de l'ASN est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 5 octobre 2017.

Signé par :

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire

PIERRE-FRANCK CHEVET